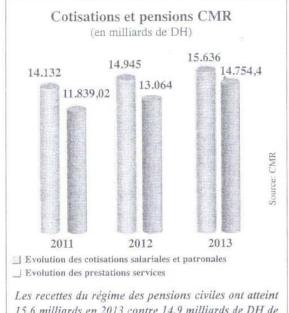
Retraite: 69 ans pour les profs universitaires

- Le gouvernement propose 2 ans supplémentaires renouvelables une fois
- Le départ à 65 ans pour les fonctionnaires nés après 1960

62 ans, 65 ans... l'allongement de l'âge de départ à la retraite sera tranché durant les prochaines semaines. S'il est fixé exceptionnellement à 65 ans pour les magistrats et les professeurs de l'enseignement supérieur, tous les autres fonctionnaires sont aujourd'hui à 60 ans. Une exception vient d'être introduite pour les enseignants-chercheurs (pour lesquels le départ à 65 ans était jusqu'à présent optionnel) et les fonctionnaires relevant du statut de l'Education nationale. Ces deux catégories seront maintenues, en cas de nécessité, à leur poste jusqu'à la fin de l'année universitaire ou scolaire. Une mesure censée prévenir une déstabilisation de l'année scolaire.



15,6 milliards en 2013 contre 14,9 milliards de DH de charges. Cet écart est à l'origine des déficits

Cette disposition urgente ne résout pas le problème auquel se heurte le régime des pensions civiles. Car si le dossier est urgent au point où les institutions internad'accorder une nouvelle ligne 64 ans et 6 mois. de précaution et de financenotamment par la réforme des des adhérents.

Conseil économique, social et environnemental fixe l'âge de départ à la retraite à 65 ans.

taine progressivité dans son application, en les portant à 26 ans de service pour soit en rallongeant l'âge de départ de 6 les hommes et à 20 ans pour les femmes. mois par an. Dans son rapport, la Cour La retraite anticipée est conditionnée par des comptes a recommandé «qu'il devrait une autorisation du département dont reêtre porté à 65 ans sur un horizon de 10 lève le fonctionnaire et en cas de refus années tout en laissant la possibilité aux sur celle du chef du gouvernement. Mais affiliés de prolonger leur activité pour cette condition n'est pas nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Au- les fonctionnaires qui auraient accompli delà d'un certain âge, à fixer, le prolonge- 36 années de service. Dans la législation

Dans le détail, les personnes nées en lement». 1955 pourraient quitter à 62 ans alors que celles nées en 1956 partiraient à 62 ans et 6 mois. Pour les fonctionnaires nés en 1957, 1958 et 1959 l'âge de départ à la retraite serait respectivement de 63 ans,

tionales comme le Fonds mo- 63.6 ans et 64 ans. La limite d'âge proponétaire international, qui vient sée pour ceux qui sont nés en 1960 est de

Dans ses propositions, le gouvernement au Maroc conditionnée ment a également prévu une mesure dérogatoire en faveur des professeurs de l'enretraites, les mesures propo-seignement supérieur. S'il maintient l'âge sées par le gouvernement ne limite d'activité à 65 ans, il propose de font pas l'unanimité. C'est le leur accorder deux ans supplémentaires cas en particulier pour les syn-renouvelables une seule fois. Une dispodicats qui veulent plus de visi- sition qui pourrait être activée en fonction bilité, de la progressivité dans des besoins. Ce qui pourrait porter l'âge l'application des mesures et de départ des professeurs de l'enseignequi craignent aussi de perdre ment supérieur à 69 ans. Conséquence de l'impréparation de la relève. Mais cela ne Le projet transmis au résout pas le problème de fond.

Les conditions de départ à la retraite anticipée seraient également durcies. Cette option est possible pour les Une mesure qui s'applique- hommes qui comptent 21 ans de service rait aux fonctionnaires nés en et 15 ans pour les femmes. Le gouverne-1961. Il accorde ainsi une cerment propose de relever ces deux seuils ment devrait être adéquatement encadré». actuelle ce seuil est fixé à 30 années «seu-

K. M.

Retraite

La réforme paramétrique accordera un répit de 8 ans

- L'épuisement des réserves sera repoussé à 2031
- Les fonctionnaires cotiseront plus mais gagneront moins

LE gouvernement fera-t-il passer la réforme paramétrique du régime des pensions civiles sans l'accord des syndicats? Ces derniers veulent la négociation d'un package dans le cadre du dialogue social. Surtout que l'effort attendu des fonctionnaires est important. La réforme paramétrique du régime des pensions civiles accordera huit années de répit. Le scénario proposé par le gouvernement reportera la date du premier déficit à 2022 et l'épuisement des réserves à 2031.

En agissant sur le triangle maudit, l'âge de départ à la retraite, le taux de cotisation et sur le niveau de la pension, le gouvernement pourra également baisser la dette du régime. Les propositions soumises au Conseil économique, social et environnemental (CESE) permettraient de



Le fonds de réserves du régime des pensions civiles a atteint 78,7 milliards de DH à fin 2013, contre 75,4 milliards en 2012 (nets de provisions), enregistrant une augmentation de 4,36%

réduire le déficit actuariel de 687 milliards de dirhams à 209 milliards de dirhams.

Le gouvernement veut ainsi porter le taux de cotisation de 20 à 28%. Les huit points en plus devraient être partagés à part égale entre l'Etat-employeur et les fonctionnaires sur deux ans. Le taux de cotisation des fonctionnaires passerait à 12% en 2005 et 14% en 2016. Une proposition rejetée par les syndicats qui rétions assumés par du régime. l'employeur et le

tés de calcul des d'annuité baisse-

rait à 2% à partir de la date d'entrée en vigueur de la réforme contre 2,5% actuellement. De quoi réduire la générosité cement qui peut atteindre 100% du dernier salaire au bout de 30 à 35 ans de carrière. «L'assiette de cotisation et de liquidation des pensions, qui se limitait avant au traitement de base, a été élargie pour inclure l'indemnité de résidence et

clament à l'Etat la moitié des indemnités statutaires, puis une hausse de sa s'est encore élargie pour englober la toquote-part. Ils veu- talité des indemnités statutaires», note la lent s'aligner sur le Cour des comptes dans son rapport sur schéma adopté par les retraites. Une réforme qui a assuré aux d'autres régimes, fonctionnaires un taux de remplacement soit 2/3 des cotisa- est aujourd'hui la cause du déséquilibre

Dans ses propositions le gouverne-1/3 par les salariés. ment a également revu à la baisse le taux Des change- d'annuité qui serait appliqué en cas de ments devraient départ anticipé à la retraite: 1,5% contre également tou- un taux de 2% actuellement. La décote cher les modali- pourrait être supérieure à 30%.

Autre paramètre qui sera modifié, le pensions. Le taux salaire de référence. Celui-ci devrait se baser sur la moyenne des huit dernières années de service. Cette mesure serait appliquée progressivement, soit sur un délai de trois ans: une moyenne des 24 derniers du régime qui offre un taux de rempla- mois pour les retraités de 2015, 48 mois pour ceux qui devraient quitter en 2016 et 72 mois en 2017. 🖵

K.M.